

Délai d'instruction du dossier **complet** : 1 mois


- 2 mois en secteur de patrimoine protégé (ZPPAUP – centre-ville de Brest – périmètre des Monuments Historiques dans les autres communes de BM)

CONSTITUTION DU DOSSIER 2 exemplaires

CERFA N° 13703*07 (maison individuelle)

<http://www.service-public.fr>

1-FORMULAIRE

Rubriques 1, 2 et 3 – identité du déclarant ( et/ou mail conseillés), terrain

Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet

Rubrique 4.2 – surface des constructions existantes et surface créée (= surface du garage transformée)

Rubrique 6 – dater et signer

Sur la déclaration pour le calcul des impositions

Pages 7/8 – rubrique 1.1 – indiquer néant.

1.2.2 – indiquer les surfaces des constructions existantes

Pages 8/8 – dater et signer

2-PIECES A FOURNIR

2-1 PLAN DE SITUATION

Extrait Plan de ville ou carte IGN

Site utile : <https://www.brest.fr>

cliquer sur « carto », sélectionner le thème « cadastre » et renseigner votre adresse ou votre numéro de parcelle



2-2- PLAN DE MASSE

Sur un extrait cadastral (www.cadastre.gouv.fr ou cartographie de <https://www.brest.fr> indiquer sur le plan à l'échelle, l'emplacement exact du garage transformé.

Indiquer également sur le plan de masse, l'emplacement sur votre propriété, des places de stationnement existantes conservées ou créées par compensation du garage supprimé.



2-PIECES A FOURNIR	2-3-PHOTO(S) DE L'EXISTANT Vue élargie du garage et de la maison prise à partir de la rue.	
	2-4-LE PROJET Descriptif des matériaux et teintes envisagées pour la transformation – vous pouvez fournir une note descriptive pour faciliter la compréhension du projet. Des élévations cotées de la façade transformée sous forme de dessins ou de plans sous format informatique.	<i>Création d'une fenêtre à deux vantaux en façade sur rue, de dimensions et matériaux identiques aux autres fenêtres.</i>
	2-5-INSERTION Photo montage à partir de la photo de l'existant.	<i>Place de stationnement</i>

Le conseil architectural et urbain est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Pour prendre rendez-vous : 02 98 33 54 55

Renseignements complémentaires : 02 98 33 52 00

Adresse : 24 rue de Coat Ar Guéven – CS 73826 – 29238 BREST cedex 2

Horaires d'ouverture : 09h00-12h30 / 13h30-17h00 - 16h30 le vendredi

Plan local d'urbanisme en ligne : <https://www.brest.fr>